

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -  
TRIBUNAL DE POLICE DE NANTES  
6, Place W. ROUSSEAU - BP 43507  
44035 NANTES

L'Officier du Ministère Public

à

*Cabinet Dehan & Schinazi Avocats*  
174 Rue de Courcelles  
75017 PARIS

**Références à rappeler :**

Référence :

Rédacteur :

Maître,

En réponse à votre courrier dans lequel vous avez formulé une réclamation consécutivement à l'envoi d'un avis d'AMENDE FORFAITAIRE MAJOREE,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000256 CIRCULATION DE VEHICULE EN SENS INTERDIT ART.R.412-28 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE. ART.R.412-28 C.ROUTE.**  
Infraction(s) relevée(s) à : \_\_\_\_\_  
par procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_ , en date du : \_\_\_\_\_  
avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : \_\_\_\_\_

Après examen, je vous informe que votre affaire est classée sans suite compte tenu des circonstances et des arguments développés.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à NANTES, le 27/05/2025

**L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC**

